



## HUILE DE LIN

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 1 de 7

# FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **HUILE DE LIN**

**Code(s) du produit** : LIN

**Usage du produit** : Une huile pour améliorer la brillance, la fluidité et la transparence des couleurs à l'huile.  
Ralentit le processus de séchage.

**Famille chimique** : Huile naturelle.

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**  
**Gotrick Inc.**  
320, Calixa Lavallée  
Verchères, Québec, Canada  
J0L 2R0

**Nom et adresse du fabricant:**  
Consulter le fournisseur

**No de téléphone d'information** : (450) 583-5277; (888) 711-2377 (Sans frais)

**No. de téléphone en cas d'urgence** : Pas disponible.

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Classification pour SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Il ne respecte aucun critère de classification d'un produit contrôlé tel que fourni par la Partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC).  
  
OSHA: Cette matière n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation OSHA (29 CFR Partie 1910.1200).

**Aperçu des urgences** : Liquide jaune. Odeur caractéristique. Avertissement! Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Le contact avec les yeux ou la peau risque de causer une légère irritation.

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

*Inhalation* : Risque de causer une légère irritation transitoire. L'inhalation du brouillard provoque une irritation du système respiratoire.

*Peau* : Le contact direct avec la peau risque de causer peu ou pas d'irritation. Un contact continu, comme quand le produit se trouve piéger contre la peau sous les vêtements ou les bijoux, risque d'être plus irritant.

*Yeux* : Risque de causer une légère irritation transitoire.

*Ingestion* : L'ingestion de grandes quantités risque de causer l'irritation de l'estomac. Risque de causer nausée, vomissement et diarrhée.

#### Effets nocifs chroniques éventuels

Statut de cancérigène : L'inhalation continue ou à répétition de brouillards risque de causer la toux, l'augmentation de la formation des muqueuses et de la difficulté à respirer.

Statut de cancérigène : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Autres dangers importants : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

Effets potentiels sur l'environnement : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Huile de lin	8001-26-1	95.00 - 100.00



## HUILE DE LIN

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 2 de 7

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec les yeux** : Rincer abondamment avec de l'eau. Si l'irritation persiste, demander rapidement des soins médicaux.
- Ingestion** : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne. Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément.

#### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide combustible Classe III B.

#### Propriétés comburantes

- : Aucun(e).

#### Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.

#### Moyen d'extinction approprié

- : Utiliser de l'eau pulvérisée ou une fine bruine, des mousses, du dioxyde de carbone ou un agent chimique en poudre. Ne pas utiliser un jet d'eau afin d'éviter de répandre la matière brûlante.

#### Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. L'équipement contaminé (brosses, chiffons) doit être lavé immédiatement à l'eau. Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger.

#### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone.

#### Évaluation NFPA

0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie

: Santé: 0 Incendie: 1 Instabilité: 0 Autres dangers: aucun

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### Précautions individuelles

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Porter un équipement de protection adéquat. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Avertissement! Matière déversée risque d'être glissante.

#### Précautions pour la protection de l'environnement

- : Éviter que le produit s'infilte dans les cours d'eau. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

#### Nettoyage des déversements

- : Ventiler le secteur du déversement. Éliminer toutes sources d'ignition. Arrêter la fuite ou le déversement à la source si cela est possible de façon sécuritaire. Contenir la matière et éviter que la matière s'infilte dans les canalisations d'égouts ou les cours d'eau. Contenir et absorber le liquide déversé avec une matière inerte non combustible (ex: du sable), ensuite placer la matière contaminée dans un contenant pour élimination ultérieure (voir Section 13). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

#### Matières interdites

- : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.



**HUILE DE LIN**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Garder le contenant fermé hermétiquement lorsque le produit n'est pas utilisé. Les matériaux, utilisés avec ce produit, tels les chiffons, peuvent s'enflammer spontanément. Après utilisation, mettre les chiffons dans l'eau ou les sécher à plat, puis les jeter. Afin de prévenir l'inflammation spontanée, ranger les chiffons et autres matériaux dans des contenants fermés hermétiquement et/ou trempés dans l'eau. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

- : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Interdiction de fumer dans le secteur. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Protégez contre des dommages physiques. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

**Substances incompatibles**

- : Matières combustibles; Acides; Agents oxydants .

**Matériaux d'emballage spéciaux**

- : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Limites d'exposition

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Huile de lin	P/D	P/D	P/D	P/D

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

- : Utiliser avec une ventilation adéquate. Fournir une circulation d'air transversale adéquate. Utiliser une ventilation mécanique suffisante pour maintenir les limites d'exposition inférieures aux TLV.

**Protection respiratoire**

- : Une protection respiratoire est exigée si les concentrations excèdent les limites TLV. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

**Protection de la peau**

- : Des gants imperméables à la matière sont recommandés. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection des yeux/du visage**

- : En cas d'éclaboussures, porter une protection oculaire comme des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Autre équipement de protection**

- : Porter assez de vêtements de protection afin d'empêcher tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail.

**Considérations générales d'hygiène**

- : Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs, les fumées ou la poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Nettoyer tout l'équipement et les vêtements à la fin de chaque quart de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**État physique** : Liquide. **Apparence** : Liquide jaune.  
**Odeur** : Odeur caractéristique. **Seuil olfactif** : P/D



## HUILE DE LIN

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 4 de 7

<b>pH</b>	: P/D	<b>Densité relative</b>	: 0,92 - 0,97
<b>Point d'ébullition</b>	: P/D	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Insoluble.
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)</b>	: P/D
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: P/D	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: P/D
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: 315°C (599°F)
<b>Point d'éclair</b>	: > 150°C (302°F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: P/D	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Chaleur extrême.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Des matières combustibles; Acides; Oxydants .
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire et système digestif.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation</i> : OUI <i>Absorption cutanée</i> : NON <i>Peau &amp; Yeux</i> : OUI <i>Ingestion</i> : OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<b>Composants</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr) inh, rat</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
		<b>(Orale, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Huile de lin	P/D	> 3200 mg/kg (constituant d'acides gras)	> 3000 mg/kg (constituant d'acides gras)

<b>Statut de cancérogène</b>	: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
<b>Effets sur la reproduction</b>	: N'est pas sensé avoir des effets sur la reproduction.
<b>Téragénicité</b>	: N'est pas sensé être un téragène.
<b>Mutagénicité</b>	: N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
<b>Épidémiologie</b>	: Pas disponible.
<b>Sensibilisation à la matière</b>	: N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
<b>Substances synergiques</b>	: P/D
<b>Propriétés irritantes du produit</b>	: Légèrement irritant.
<b>Autres dangers importants</b>	: Voir Section 3 pour des renseignements supplémentaires
<b>Maladies aggravées par une surexposition</b>	: Affections cutanées, troubles de la vue et trouble respiratoire déjà existants.



**HUILE DE LIN**

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 5 de 7

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Devrait être biodégradable
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Manipulation en vue de l'élimination**

- : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

**Méthodes d'élimination**

- : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

- : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les États-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Canada (TMD)</b> Renseignements supplémentaires	Non réglementé.				
Les États-Unis (DOT)	aucun	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Les États-Unis (DOT)</b> Renseignements supplémentaires	Non réglementé.				

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Aucun rapporté.



## HUILE DE LIN

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 6 de 7

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Aucun(e). Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous » et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Cette matière n'est pas assujettie aux exigences de notification SARA, puisqu'elle ne contient pas de composants chimiques toxiques en concentrations supérieures aux exigences minimales.

### Lois É.-U. "State Right to Know":

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' : Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Huile de lin (PA, RI).

### Renseignement international:

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

Renseignements SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

***Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPC et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.***

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : 1                      Inflammabilité : 1                      Réactivité : 0

**Légende** :

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- DOT: Department of Transportation
- LIS : liste intérieure des substances
- EPA: Environmental Protection Agency
- HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- P/D: Pas disponible
- S/O: Sans objet
- NFPA: National Fire Protection Association
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PA: Pennsylvania
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RI: Rhode Island
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TSCA: Toxic Substance Control Act



## HUILE DE LIN

Date de préparation de la FS (mm/jj/aaaa): 10/18/2010

Page 7 de 7

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

### Références

1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2010.
2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2010.
3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, bases de données CCIInfoWeb 2010 (Chempendium et RTECs).
4. Fiche signalétique du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
6. California Proposition 65 List - version du 8 octobre 2010.

<p><b>Préparée pour :</b> Gotrick Inc. 320, Calixa Lavallée Verchères Québec, Canada, J0L 2R0 Téléphone: (450) 583-5277 Adresser toutes les requêtes à Gotrick.</p>	
<p><b>Préparée par :</b> ICC Centre de Conformité Inc. <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	 <p>Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

### DÉNI DE RESPONSABILITÉ

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Gotrick Inc. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Gotrick Inc. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Gotrick Inc.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 10/18/2010

**FIN DU DOCUMENT**